



*Année scolaire
2023-2024*

LA TRANSITION **DU DASPA*** À L'ALTERNANCE

**Dispositif d'Accueil et de Scolarisation des élèves
Primo-Arrivants*



TABLE DES MATIÈRES

Mise en contexte	4
Carte de la province	6
Qu'est-ce que le DASPA ?	7
Qu'est-ce que la formation en alternance ?	9



MISE EN CONTEXTE

L'objectif de cette brochure est de faire connaître les dispositifs de formation en alternance existant dans la province de Luxembourg (et à ses frontières) aux professionnelles qui accompagnent les mineurs étrangers non-accompagnés (MENA) ou ex-MENA. Le but est d'informer ou d'orienter au mieux les jeunes dans leurs parcours de formation et d'insertion. L'Instance Bassin Enseignement qualifiant-Formation-Emploi du Luxembourg belge (IBEFE) et le Centre Régional d'Intégration de la province de Luxembourg (CRILUX) se sont inspirés des travaux réalisés par la Task Force MENA de Verviers pour réaliser cette brochure.

Les pages qui suivent abordent la transition entre la classe DASPA (Dispositif d'Accueil et de Scolarisation des élèves Primo-Arrivants) et la formation en alternance, reprenant notamment la liste des formations possibles en Centre d'Education et de Formation en Alternance (CEFA) ou à l'Institut de Formation en Alternance pour les Petites et Moyennes Entreprises (IFAPME). L'offre de formations en alternance est susceptible de changer d'année en année. C'est pourquoi il est utile de vérifier directement auprès des institutions l'organisation de la formation qui vous intéresse.

Ces dispositifs de formation requièrent un certain niveau de maîtrise en langue française.

AVANT DE SE PENCHER SUR LES QUESTIONS DE SCOLARITÉ ET DE FORMATION, CLARIFIONS : QU'ENTEND-ON PAR « MENA » ?

Aux yeux de la loi, MENA signifie :

- ▶ Mineur·e : en-dessous de 18 ans. Le passage à la majorité est une étape charnière, où beaucoup d'aménagements prévus pour les mineur·es prennent fin. C'est le cas notamment de la tutelle, de l'obligation de l'Etat d'héberger les mineur·es d'âge, de l'obligation scolaire, etc.
- ▶ Etranger·ère : par « étranger », on entend ici « ressortissant d'un pays hors Espace Economique Européen ». Les MENA sont des personnes étrangères qui ont introduit une demande de protection internationale (anciennement appelée « demande d'asile », ou bien sont en cours de procédure pour régulariser leur séjour ou encore qui, hors de toute procédure, se trouvent en séjour irrégulier (« sans-papiers », « en transit » vers un autre pays, etc.).
- ▶ Non-accompagné·e : de leur représentant·e légal·e (parents ou tuteur·trices civil·es). Un enfant qui voyage avec son frère majeur/son oncle, est considéré « non-accompagné », à moins que des documents officiels et légalisés attestent que les membres de la famille cités sont les représentants légaux du jeune.

→ MENA est une catégorie (parmi bien d'autres) utilisée pour se référer à des personnes étrangères qui se trouvent dans une situation spécifique à un moment donné. C'est un « statut » qui change au cours du temps.

Derrière la même étiquette « MENA », on trouve des jeunes aux profils variés, qui arrivent en Belgique pour des motifs différents et dont les parcours en Belgique ne sont pas identiques. Certain·es viennent de pays en guerre depuis des décennies (Afghanistan, Somalie), fuient des régimes dictatoriaux avec service militaire obligatoire (Erythrée), quittent des pays non-démocratiques et en difficulté économique (Guinée, Maroc, Algérie).

Par exemple, tous les MENA en Belgique n'entament pas une procédure en vue d'obtenir le statut de réfugié.

Pour aller plus loin :

- ▶ walk-in-my-shoes.be, un site interactif qui nous met dans la peau d'un·e jeune qui quitte son pays ;
- ▶ « Les routes de la honte », une plateforme pour comprendre le parcours de jeunes Afghans (lien en bas de la page : <https://accueil-migration.croix-rouge.be/2022/02/23/les-routes-de-la-honte/>).

COMMENT SE DÉROULE L'ACCUEIL DES MENA ?

L'accueil des MENA se déroule normalement en 3 phases :

- ▶ Un pré-accueil à Bruxelles,
- ▶ Un accueil en structures collectives,
- ▶ Un accueil en semi-autonomie, en colocation dans un logement avec d'autres MENA.

En province de Luxembourg, l'accueil se situe au niveau de la deuxième phase uniquement. Les structures sont gérées par Fedasil, la Croix-Rouge ou l'Aide à la Jeunesse.

Entre chaque phase, des ruptures ont lieu pour le/la jeune : changement de cadre et souvent, de ville, changement des personnes qui entourent le jeune (équipe éducative au centre, professeur·es,...). Le parcours des MENA en Belgique apparaît fragmenté.

CENTRES D'ACCUEIL MENA, DASPA, CEFA ET IFAPME

JUIN 2023



QU'EST-CE QUE LE **DASPA** ?

Le Dispositif d'Accueil et de Scolarisation des élèves Primo-Arrivants est une structure d'enseignement visant l'accueil, la scolarisation et l'intégration des primo-arrivants et assimilés. Si le DASPA s'organise en classes « spéciales » dans les écoles, il convient de le penser comme un dispositif mis en place pour favoriser l'intégration progressive dans les classes ordinaires.



CONDITIONS D'ACCÈS

- ▶ Avoir moins de 18 ans,
- ▶ Être de nationalité étrangère,
- ▶ Fréquenter un établissement scolaire en FWB depuis moins d'un an,
- ▶ Ne pas maîtriser le français.

FORMATION

Durée d'une semaine à un an, avec une prolongation possible de six mois maximum. En cas d'analphabétisme, un délai de six mois supplémentaires est envisageable. Cela fait un total de 2 ans, qui peuvent être prolongés de quelques mois jusqu'à la fin de l'année scolaire, si ces deux ans se terminent au cours du 3^{ème} trimestre de l'année scolaire.

24 heures par semaine minimum, réparties comme suit :

- ▶ 16 heures de français, sciences humaines, éducation à la citoyenneté et philosophie ;
- ▶ 8 heures de mathématiques et de sciences naturelles.

À l'issue du DASPA, l'élève intègre une année d'études. L'orientation vers l'année d'étude se fait en fonction de l'âge des MENA, de leur scolarité antérieure et de leur maîtrise du français parlé et écrit.

CERTIFICATION

Le Conseil d'Intégration (chef établissement, équipe éducative, PMS, représentant du centre d'accueil, représentant de la FWB) est un organe chargé de favoriser l'intégration optimale de l'élève. Il délivre une attestation d'admissibilité dans n'importe quelle année de l'enseignement secondaire, à l'exception des 6^{ème} et 7^{ème} années.

QUELQUES CONSTATS

→ La scolarité « classique » peut apparaître décourageante pour les MENA. Le temps passé en DASPA, qui peut sembler long pour des jeunes qui, en plus d'apprendre une nouvelle langue (parfois dans un nouvel alphabet) et de nouvelles matières, doivent apprendre à « devenir des élèves » (intégrer les comportements attendus dans une salle de classe).

→ La volonté de travailler, pour gagner de l'argent et pouvoir soutenir ses proches, est confrontée à l'obligation scolaire, qui ne fait pas toujours sens aux yeux des jeunes.

→ Les conséquences physiques et psychologiques de l'exil et le stress lié à la procédure rendent particulièrement difficile l'assiduité aux cours. De plus, la vie en centre d'accueil n'est pas toujours facile (différents rythmes de vie des résident-es qui partagent une même chambre, vie en communauté, repas de collectivité, ...).

LES CLASSES DASPA EN PROVINCE DE LUXEMBOURG ET À SES FRONTIÈRES

Institut Cardijn Lorraine Arlon

Rue de Neufchâteau, 69
063/24.28.50

ITELA Arlon

Chemin de Weyler, 2
063/23.02.20

ICET Bastogne

Rue des Remparts, 57
061/21.14.44

Institut Notre-Dame Bertrix

Rue de Burhaimont, 11
061/41.00.10

Institut Sainte-Marie Bouillon

Rue Georges Lorand, 3
061/46.63.79

Institut Sainte-Anne Florenville

Rue de la Station, 2
061/31.12.18

Athénée Royal La Roche-en-Ardenne

Rue des Evêts, 4
084/41.12.62

Athénée Royal Marche-Bomal

Avenue de la Toison d'Or, 71
084/32.04.60

Institut Saint-Roch Marche-en-Famenne

Rue Américaine, 28
084/32.01.50

Institut Saint-Michel Neufchâteau

Place du Château, 3
061/27.71.64

St-Joseph St-Raphaël Remouchamps (Liège)

Avenue de la Porallée, 40
043/84.41.78

École Libre Saint-Hubert

Rue Saint-Gilles, 41
061/23.06.70

Institut Saint-Joseph Trois-Ponts (Liège)

Avenue de la Salm, 17
080/68.40.69

ITCF Centre Ardenne Libramont

Avenue Herbofin, 39
061/23.05.00

Institut du Sacré-Coeur Vielsalm

Rue des Chars à Boeufs, 12
080/29.26.70

QU'EST-CE QUE LA FORMATION EN ALTERNANCE ?

L'alternance est une formule d'apprentissage qui combine des périodes de formation générale et professionnelle à l'école ou en centre de formation agréé avec des périodes de stage pratique en entreprise.

Elle permet aux apprenants de se former, d'acquérir une expérience et des compétences en lien avec le marché du travail, d'obtenir une qualification officielle et reconnue, de percevoir une rémunération. Elle répond directement aux compétences attendues par les entreprises.

L'employeur a l'occasion de former un jeune en adéquation avec ses besoins. L'alternance est reconnue comme un dispositif permettant l'accès au marché du travail. La filière de formation en alternance s'organise par la mise en place d'un partenariat entre un opérateur de formation agréé, un apprenant et une entreprise.

Les CEFA (Centre d'Education et de Formation en Alternance) et l'IFAPME (Institut wallon de Formation en Alternance des indépendants et des Petites et Moyennes Entreprises) proposent un contrat d'alternance avec les mêmes conditions :

- ▶ Un contrat d'alternance à temps plein signé par un employeur et un·e apprenant·e ;
- ▶ Un plan de formation en lien avec un métier ;
- ▶ Une rétribution mensuelle forfaitaire pour le/la jeune (de 332,35 à 625,60 €) en fonction de son niveau de compétence. Ces montants sont régulièrement indexés ;
- ▶ 3 à 4 jours en entreprise et 1 à 2 jour(s) à l'école / en centre de formation chaque semaine.

ALTERNANCE ET SEJOUR

Les mineur·es peuvent travailler chez un patron dans le cadre de la formation en alternance, et ce même sans titre de séjour. Il est possible de poursuivre et terminer la formation une fois passée la majorité (à condition de l'avoir commencée avant 18 ans).

JOB ÉTUDIANT

Durant le job étudiant, le contrat d'alternance est suspendu. Les jeunes ayant un contrat d'alternance peuvent travailler pour le même employeur mais uniquement pendant l'été. Ils/elles ont droit à 4 semaines de congé non-rémunérés (il est possible de prendre congé durant les vacances scolaires pour travailler comme étudiant·e pendant ces périodes).

Vu qu'il n'y a pas d'allocations familiales, il n'y a pas de pas de plafond salarial pour le job étudiant (juste un nombre d'heures maximum).

Pour découvrir les différents métiers et formations, rendez-vous sur le site web : www.objectif-metier.be > Tes métiers et vidéos.





CONDITIONS D'ACCÈS

- ▶ Avoir 15 ans minimum et avoir suivi au moins deux années dans l'enseignement secondaire de plein exercice ou ;
- ▶ Avoir 16 ans accomplis ou ;
- ▶ Avoir 18 ans et plus et présenter un contrat d'apprentissage avec une entreprise.

L'accès à certaines formations nécessite l'entrée en 4^{ème} ou en 7^{ème} secondaire.



FORMATION

- ▶ Trois ou quatre jours en entreprise lorsqu'un contrat d'apprentissage est signé ;
- ▶ Deux jours à l'école par semaine.



MODALITÉS PRATIQUES

- ▶ Entrée permanente ;
- ▶ Possibilité de s'inscrire sans avoir de contrat d'apprentissage pour un-e jeune âgé-e de moins de 18 ans ;
- ▶ Accompagnement assuré par des professionnel·les.



CERTIFICATION

- ▶ En article 49, les mêmes certifications d'études (CESS) et de qualification que dans l'enseignement de plein exercice ;
- ▶ En article 45, un certificat de qualification.

COORDONNÉES DE CONTACT DES CEFA

CEFA Institut Saint-Joseph Avenue de la Salm, 17 4980 Trois-Ponts 080/68.40.69 secontaire@ saintjosephtroisponts.be	CEFA Institut Saint-Roch Terre aux Ris, 1 6940 Barvaux 086/21.12.20 ecole-secontaire-clairval@ acis-group.org	CEFA Institut Saint-Roch Chaussée de Rochefort, 127 6900 Marloie 084/31.41.12 cefa@elmarche.be
CEFA Nord-Luxembourg EPSI Val d'Aisne Briscol 12 6997 Érezée 086/34.94.83 erezee@cefanl.be	CEFA Nord-Luxembourg AR Princesse Elisabeth Avenue François Cornesse, 48 4920 Aywaille 04/384.42.45 aywaille@cefanl.be	CEFA Nord-Luxembourg AR Marche-Bomal Rue du Nofiot, 1 6941 Bomal-sur-Ourthe 086/21.91.24 bomal@cefanl.be
CEFA Nord-Luxembourg AR Bastogne-Houffalize Avenue de la Gare, 12 6600 Bastogne 061/21.66.68 bastogne@cefanl.be	CEFA Nord-Luxembourg AR Vielsalm-Manhay Rue du Pré des Fossés, 7 6960 Manhay 086/45.52.92 manhay@cefanl.be	CEFA Nord-Luxembourg AR Vielsalm-Manhay Les Grands Champs, 18A 6690 Vielsalm 080/29.26.70 manhay@cefanl.be
CEFA Nord-Luxembourg ICET Bastogne Rue des Remparts, 57 6600 Bastogne 061/21.14.44 icet@cefanl.be	CEFA de l'INDSE INDSE Bastogne Rue Gustave Delperdange, 12 6600 Bastogne 061/21.53.51 cefa@indse.be	CEFA de l'INDSE ISJ Carlsbourg Avenue Arthur Tagnon, 1 6850 Paliseul 061/53.01.00 cefa@indse.be
CEFA de l'INDSE ET Bertrix Rue de la Retraite, 1 6880 Bertrix 061/41.02.02 cefa@indse.be	CEFA de l'ITCF Centre Ardenne Rue du Pressoir, 8 6800 Libramont 061/23.05.00 cefa@itcfca.be	CEFA de l'ITCF ES Marloie Mionvaux, 33 6900 Marloie 084/31.26.21 dir.eesscfmarloie@gmail.com
CEFA Libre Sud-Luxembourg Rue de l'Institut, 15 6780 Differt 063/23.44.51 coordination.cefa@pierrard.eu	CEFA Sud-Luxembourg ITELA Chemin de Weyler, 2 6700 Arlon 063/23.02.26 arlon@cefaitela.be	CEFA Libre Sud-Luxembourg Rue des Fossés, 22 6760 Virton 063/60.83.10 coordination.cefa@pierrard.eu

LES FORMATIONS EN CEFA

Attention : l'accès à certaines formations est parfois limité à des jeunes ayant suivi une 4^{ème}, 5^{ème} ou 6^{ème} année professionnelle.

- Obtention d'un certificat de qualification spécifique (Article 45)
- ▲ Obtention d'un certificat d'études 6^{ème} professionnelle et du CESS au terme d'une 7^{ème} professionnelle réussie (Article 49)

		CEFA Institut St-Roch	CEFA Nord Luxembourg	CEFA INDSé	CEFA Centre Ardenne ITCF	CEFA Libre Sud Lux.	CEFA ITELA Sud Lux.
	Trois-Ponts	Marche ES Barvaux	ICET Vielsalm Manhay Bastogne ARBH Bomal ARMB Aywaille ARPE ES Érezée	Bastogne INDSé Carlsbourg Bertrix	Libramont ES Marloie	Virton Differt	Arlon
HOTELLERIE / ALIMENTATION							
Premier·ère commis de cuisine		■ ■	■		■		
Commis de salle		■				■	
Garçon/Serveuse Restaurant				■			
Commis de cuisine de collectivité		■					
Cuisine et salle			▲				
Cuisinier·ère en collectivité PEQ (4-5-6P)			▲				
Restaurateur·trice PEQ (4-5-6P)	▲		▲			▲	▲
Boucher·ère/Charcutier·ère					▲		
Traiteur·euse organisateur·rice de banquet (7P)	▲						
AGRONOMIE							
Ouvrier·ère en implantation et entretien de parcs et jardins		■	■	■	■ ■		■
Jardinier·ère d'entretien				■		■	
Eleveur·euse				■			
Agent·e agricole polyvalent·e CPU (5P)				▲			
Assistante en soins animalier PEQ (4-5-6P)			▲	▲			
Complément en élevage et gestion de troupeaux (7P)				▲			
Groom équestre					■ ■		
Ouvrier·ère forestier·ère					■ ■		
Ouvrier·ère en pépinières			■				
Technicien·ne en horticulture (5TQ)				▲			
Agent·e technique de la nature et des forêts (5TQ)				▲			
Ouvrier·ère qualifié·e en horticulture (5P)				▲			
SERVICES AUX PERSONNES							
Aide logistique en collectivité		■		■			
Coiffeur·euse-Manager (7P)					▲		▲
Aide familiale PEQ (4-5-6P)			▲	▲	▲		
Coiffeur·euse					▲ ▲	▲	▲
Soins de beauté					▲		▲
Services sociaux (3P)			▲				

		CEFA Institut St-Roch	CEFA Nord Luxembourg	CEFA INDSé	CEFA Centre Ardenne ITCF	CEFA Libre Sud Lux.	CEFA ITELA Sud Lux.
	Trois-Ponts	Marche ES Barvaux	ICET Vielsalm Manhay Bastogne ARBH Bomal ARMB Aywaille ARPE ES Érezée	Bertrix Carlsbourg Bastogne INDSé	Libramont ES Marloie	Virton Differt	Arlon
CONSTRUCTION							
Maçon·ne PEQ (4-5-6P)		■	■ ▲	▲	▲ ▲		
Coffreur·euse		■			■		
Ouvrier·ère plafonneur·euse		■		■	■		
Ouvrier·ère en peinture du bâtiment						■	
Carreleur·euse						■	
Ouvrier·ère en entretien du bâtiment et de son environnement		■		■			
Ouvrier·ère qualifié·e en construction gros œuvre					▲		
Monteur·euse en sanitaire et en chauffage CPU (4-5-6P)			▲ ▲				
Installateur·rice en Chauffage Central (7P)			▲ ▲				
Ouvrier·ère en rénovation, restauration et conservation du bâtiment (7P qualifiante)		▲			▲		
Soudeur sur tôles et tubes (7P)		▲					
Menuisier·ère		▲	■		▲		
Ouvrier·ère polyvalent·e						■	
Auxiliaire du bâtiment		■			■	■	■
Constructeur·trice/ Monteur·euse structure bois (7P)		▲			▲		
Jointeur·euse		■			■		
Agent·e polyvalent·e en maintenance du bâtiment (APMB)			■ ■ ■				
Poseur·euse de construction non métallique							■

ÉCONOMIE							
Auxiliaire de magasin		■ ■	■ ■	■	■	■	
Équipier·ère logistique						■	
Vente		▲			▲		
Vendeur·euse PEQ (4-5-6P)	▲	▲ ▲	▲ ▲	▲	▲ ▲		▲
Magasinier·ère CPU						■	
Auxiliaire adimistratif·ve et d'accueil					▲		
Gestionnaire de très petites entreprises (7P)	▲	▲ ▲	▲ ▲ ▲ ▲	▲	▲ ▲		▲
Complément en technique de ventre (7P)					▲		
Assistant·e de réception-téléphoniste				■			

	CEFA Institut St-Roch	CEFA Nord Luxembourg	CEFA INDSé	CEFA Centre Ardenne ITCF	CEFA Libre Sud Lux.	CEFA ITELA Sud Lux.	
	Trois-Ponts	Marche ES Barvaux	ICET Vielsalm Manhay Bastogne ARBH Bomal ARMB Aywaille ARPE ES Érezée	Bertrix Carlsbourg Bastogne INDSé	Libramont ES Marloie	Virton Difert	Arlon
INDUSTRIE							
Opérateur·trice de Production en Industrie Alimentaire					■		
Métallier·ère		■			■	■	
Métallier·ère - Soudeur·se		■				▲	
Aide mécanicien·ne garagiste		■			■	■	
Tôlier·ère en carrosserie					■	■	
Carrossier·ère							▲
Mécanicien·ne d'entretien automobile					▲	▲	▲
Electricien·ne installateur industriel							▲
7P Electricité automobile		▲			▲		
7P Maintenance d'équipements techniques		▲		▲			
7TQ Maintenance de systèmes automatisés industriels			▲	▲	▲		
7P Soudage sur tôles et tubes					▲		
Aide-mécanicien·ne cycles et petits moteurs		■					
Assistant de maintenant PC réseau (5-6P)	▲				▲		



CONDITIONS D'ACCÈS



- ▶ Etre âgé-e de 15 ans minimum et de moins de 23 ans ;
- ▶ Avoir fréquenté 2 années du 1er degré de l'enseignement secondaire inférieur ou spécialisé de forme 4 ;
- ▶ Pas d'obligation d'avoir un contrat d'alternance pour s'inscrire, même si le/la candidat-e a plus de 18 ans.

MODALITÉS PRATIQUES



Si le/la jeune arrive début d'année civile, seuls les cours du dispositif d'accrochage au centre de formation seront assurés, sans contrat en entreprise. Par exemple, des cours de FLE, de math, de français ou de TIC. En septembre, l'inscription pourra se prolonger moyennant un contrat d'insertion dans les 90 jours. Si le jeune est sous contrat lors de son inscription en début d'année civile, il pourra également assister aux cours du dispositif d'accrochage en plus de ses prestations en entreprise.

- ▶ Accompagnement prévu par un-e agent-e d'insertion et un-e psychologue ;
- ▶ Des stages découvertes sont possibles à raison de 3x5 jours ;
- ▶ Les formations « chef-fe d'entreprise » peuvent également être envisagées par un-e jeune dès ses 18 ans, avec une possibilité de ne suivre que les modules liés au métier et non ceux liés à la gestion d'entreprise ;
- ▶ Entrée permanente.

CERTIFICATION



- ▶ Les certificats d'apprentissage et les diplômes « Chef d'entreprise » délivrés au terme des formations sont reconnus et homologués par le ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles.
- ▶ Le certificat de qualification de l'enseignement (CQ6) est également délivré pour une dizaine de métiers en apprentissage.

COORDONNÉES DE CONTACT



IFAPME Arlon

Avenue Général Patton, 10
6700 Arlon

063/22.74.19
lux@ifapme.be

IFAPME Marche

Rue de la Station, 49
6900 Marche-en-Famenne

0471/55.99.94
lux@ifapme.be

IFAPME Libramont

Rue de la Scierie, 32
6800 Libramont

061/22.33.36
lux@ifapme.be

LES FORMATIONS À L'IFAPME

■ Formation jeune (dès 15 ans)

▲ Formation adulte (dès 18 ans)

HORECA

Libramont

Arlon

Marche

Boucher·ère - charcutier·ère - traiteur

■ ▲

Boulangier·ère - pâtissier·ère

■ ▲

Restaurateur·trice - traiteur—organisa-
teur·trice de banquets

■ ▲

Confiseur·euse - chocolatier·ère

▲

Barman/Barmaid

▲

Microbrasseur·euse

▲

Herboriste

▲

CONTRUCTION

Libramont

Arlon

Marche

Maçon·ne

■ ▲

Couvreur·euse

■ ▲

Electricien·ne

■ ▲

Peintre décorateur·trice

■ ▲

Technicien·ne coordinateur·trice en
rénovation énergétique

▲

Plafonneur·euse

■ ▲

Chauffagiste

■ ▲

Menuisier·ère

■ ▲

Voiriste

■

Entrepreneur·euse en construction bois

■ ▲

MOBILITÉ	Libramont	Arlon	Marche
Mécanicien-ne polyvalent-e	■ ▲	■ ▲	
Carrossier-ère - réparateur-trice	■		
Mécanicien-ne/négociant-e de cycles		■ ▲	
Conseiller-ère commerciale automobile		▲	
Magasinier-ère automobile		■ ▲	
NATURE	Libramont	Arlon	Marche
Fleuriste	▲		
Entrepreneur-euse de parcs et jardins	■ ▲		
Exploitant-e forestier-ère	■		
Grimpeur-euse - élagueur-euse	▲		
Guide nature	▲		
Mécanicien-ne de matériel de parcs, jardins et espaces verts	▲		
SOINS AUX PERSONNES	Libramont	Arlon	Marche
Coiffeur-euse	■ ▲		
Esthétique		▲	
Pédicure spécialisée		▲	
COMMERCE	Libramont	Arlon	Marche
Commerce de détail	■ ▲	■ ▲	■ ▲
Conseiller-ère animalier-ère	▲		
Agent-e commerciale		▲	
SERVICES	Libramont	Arlon	Marche
Expert-e en biens immobiliers	▲		
Agent-e immobilier	▲	▲	▲
Directeur-trice de maison de repos			▲
Employé-e administratif-ve	▲	▲	▲
Conseiller-ère financier-ère		▲	
Conseiller-ère en gestion du personnel	▲		
Courtier-ère en assurances	▲		
Décorateur-trice d'intérieur		▲	▲
Comptable		▲	
Libraire			▲

NUMÉRIQUE ET INFORMATIQUE	Libramont	Arlon	Marche
E-commerce		▲	
Gestionnaire de projets en marketing digital		▲	▲
Community manager		▲	
Administrateur·trice en réseaux et systèmes	▲		
Opérateur·trice de maintenance informatique		■	
PETITE ENFANCE	Libramont	Arlon	Marche
Accueillant·e d'enfants		▲	
AUTRES DIPLÔMES	Libramont	Arlon	Marche
Gestion	▲	▲	▲

Éditeur responsable : Jérôme Petit
Rue de l'ancienne Gare, 32 - 6800 Libramont
info@crilux.be - www.crilux.be
BNP BE22 0017 3012 5847 - BE 0548.909.142
RPM Liège division Neufchâteau

Graphisme : CRILUX Asbl
Date de parution : juin 2023
Dépôt légal : D/2023/14.272/01



CONTACTEZ-NOUS



INSTANCE BASSIN ENSEIGNEMENT QUALIFIANT FORMATION EMPLOI DU LUXEMBOURG BELGE



Rue de Diekirch, 38
6700 Arlon



063/24.42.01



eliane.prevost@bassinefe-lux.be
sophie.demolin@forem.be



CENTRE RÉGIONAL D'INTÉGRATION DE LA PROVINCE DE LUXEMBOURG ASBL



Rue de l'ancienne Gare, 32
6800 Libramont



061/21.22.07



info@crilux.be
h.hubert@crilux.be